



Licenciement économique explication indemnité

Par **tavra**, le **03/11/2008** à **13:52**

bonjour,

j'essaie de trouver les réponses aux nombreuses questions que je me pose concernant ma situation nouvelle.

Je suis salarié cadre CDI depuis 17 ans dans une société de joaillerie à Paris (38 personnes salariées). Vendredi dernier contre toute attente, nos dirigeants nous ont annoncé le redressement judiciaire de la société dû à une baisse des commandes et à des dettes déjà existantes lors du rachat de cette société par leur soin en 2006, nous en étions en aucun cas informé, d'ailleurs l'activité de l'atelier a toujours été très forte et ce jusqu'à il y a encore 2 semaines. De plus un investissement de près d'un million d'euros a été fait il y a - d'un an pour la mise en place d'un nouveau dispositif informatique.

Bref ce sont des mesures scandaleuses et c'est pour cela que je souhaite avoir le maximum d'infos en cas de liquidation judiciaire.

Si cette liquidation a lieu, outre le fait que je touche le chômage (d'ailleurs si quelqu'un peut m'informer si l'on touche l'intégralité du salaire ou bien une partie pendant ce chômage) en attendant de retrouver une activité, je souhaite savoir si en cas de licenciement économique et vu mes 17 années d'ancienneté je toucherais une prime, si oui comment va-t-elle être calculée, y-a-t-il des lois existantes protégeant les salariés d'une société en liquidation et leur attribuant une prime.

Merci d'avance pour vos réponses